

Vingt-deuxième année
Publication bimestrielle

CESEW

1995-6

42



WALLONIE

AUTONOMIE

Qui «mérite» quoi ?

Quelques éléments sur la représentation collective des besoins légitimes

par Marc JACQUEMAIN

Sociologue, Assistant à l'Université de Liège

Qu'est-ce qu'une société juste ? On peut aborder la question de deux façons. La première est celle de la réflexion normative : c'est le terrain des philosophes et leurs travaux, aujourd'hui étayés par les outils souvent très élaborés de la science économique ont atteint un degré de sophistication considérable (1).

La deuxième voie est l'analyse empirique des représentations, opinions, croyances effectivement répandues au sein de la population relativement à la notion de justice. Les recherches dans ce domaine se sont développées d'abord principalement au sein de la psychologie sociale (anglo-saxonne) mais débordent aujourd'hui largement vers la sociologie et la science politique, jusqu'à introduire l'usage de cet outil spécifique qu'est l'enquête d'opinion.

Dans quelle mesure les opinions de «l'homme de la rue» sont-elles pertinentes pour les «professionnels», à savoir les acteurs politiques, d'une part et, de l'autre, les philosophes et économistes qui sont supposés «éclairer les choix» des premiers ?

(1) Pour une synthèse, voir : VAN PARIJS, Philippe, «Qu'est-ce qu'une société juste ?», Paris, Le Seuil, 1991.



ISO PRESS - SENPART

Dans un texte récent, Adam Swift et une série de collaborateurs suggèrent une réponse argumentée à cette question : « (...) il nous semble utile de distinguer trois directions selon lesquelles la recherche empirique sur les croyances normatives des acteurs «de tous les jours» peut être considérée comme importante pour la philosophie politique. Par ordre croissant d'intensité, c'est d'abord que ces croyances, et la connaissance de leurs causes contribuent à alimenter la réflexion; ensuite, qu'elles constituent des contraintes de faisabilité pour la réalisation de la distribution philosophiquement défendable; et, troisièmement, c'est qu'elle sont constitutives de cette distribution elle-même» (2).

Le premier argument ne pose aucun problème mais il ne va pas au-delà de l'évidence qu'il «y a plus d'idées dans de multiples têtes que dans une» : «(...) savoir que les autres pensent différemment donne au philosophe, du moins au philosophe doté d'un sens adéquat d'humilité et de faillibilité, des raisons de se montrer prudent» (3).

Le deuxième argument est sans doute le point décisif et il est facile à comprendre.

Quels que soient les choix définis par les autorités compétentes, celles-ci ont tout intérêt à mieux connaître l'environnement dans lequel elles agissent. En effet, l'opinion publique n'est pas vierge : elle est structurée par toute une gamme de représentations collectives qui définissent à la fois ce qui est considéré comme juste ou injuste, efficace ou inefficace, etc. Or, l'efficacité d'une politique ne dépend pas seulement de sa pertinence «technique», telle qu'elle est définie par les experts. Elle dépend aussi de sa réception par l'opinion, en fonction de ces représentations collectives.

Autrement dit, selon la formule ramassée mais très efficace d'Adam Swift et de ses collègues : «Les limites des possibilités politiques sont dans une large mesure fixées par l'opinion populaire, de sorte que pour juger ce qui est politiquement faisable, il faut connaître cette opinion» (4).

C'est un point sur lequel je reviendrai dans la conclusion.

Le troisième argument est plus fort, mais aussi philosophiquement plus problématique. Je ne ferai ici que l'esquisser. Il peut se résumer comme suit : si nous prenons la démocratie au sérieux, alors, la conception de la justice qui sous-tend l'action des pouvoirs publics doit, pour des raisons de principe et non plus simplement pour une question de faisabilité politique, prendre en compte d'une façon ou d'une autre les conceptions «populaires» de la justice sociale. Une conception de la justice distributive

entièrement étrangère aux intuitions de «l'homme de la rue», même si elle pouvait être imposée - ce qui implique que le deuxième argument soit surmonté - serait dans une certaine mesure entachée d'illégitimité puisque non démocratiquement élaborée.

Il faut s'entendre sur la portée de l'argument avancé ici par Swift et ses collègues : ils ne prétendent pas que seule est défendable une conception de la justice calquée sur les intuitions de «l'homme de la rue»; mais le fait de prendre en compte ces intuitions a une valeur morale en soi, indépendamment du contenu de celles-ci.

On voit tout de suite quelle difficulté cette conception soulève : il peut y avoir conflit entre les intuitions du philosophe - ou de l'homme politique - et celles de ses concitoyens. Quelle ligne de conduite adopter lorsque l'étude empirique des conceptions de la justice effectivement répandues dans la population nous conduit à un système ou à des valeurs qu'une réflexion rationnelle nous fait considérer comme indéfendables ? Swift, Marshall, Burgoyne et Routh consacrent une grande partie de leur article à discuter philosophiquement cette question et à montrer comment elle fournit effectivement une raison majeure pour l'étude empirique des conceptions de la justice. A ce stade, je me contenterai sans plus d'enregistrer l'existence de ce troisième argument. D'abord parce que sa discussion approfondie nous amènerait à coup sûr beaucoup plus loin que cet article. Ensuite parce que, pour ma part, le deuxième argument me semble amplement suffisant.

On peut donc en arriver au fait : que pense donc l'homme de la rue des questions de justice sociale ? Bien que l'intérêt pour cette thématique soit récent, la littérature est déjà immense. Cet article aborde une question limitée, mais révélatrice : comment les gens évaluent la manière dont les pouvoirs publics interviennent en faveur de certains groupes sociaux susceptibles de dépendre, à un moment ou un autre, de leur aide.

Mais, d'abord, comment en sommes-nous arrivés à poser la question sous cette forme ?

1. La logique d'un questionnement

Fin 1993, le Centre Liégeois d'Etude de l'Opinion (CLEO) de l'Université de Liège réalisait une enquête auprès des habitants de la région liégeoise pour tenter de déterminer leur perception des problèmes liés au vieillissement de la population (5).

(2) Adam Swift, Gordon Marshall, Carole Burgoyne et David Routh : «Distributive Justice : does it matter what the people think ?», in James Kluegel, David Mason and Bernd Wegener : *Social justice and political change. Public opinion in capitalist and post-communist states*, de Gruyter, 1995, p. 15-49.

(3) Idem.

(4) Adam Swift and alii : «Distributive justice : does it matter what the people think» op. cit.

(5) La recherche a été réalisée conjointement pour le compte de Madame Laurette Onkelinx, Ministre-Présidente de la Communauté française et de Monsieur Willy Taminiaux, Ministre des Affaires sociales de la Région wallonne. L'enquête s'est déroulée entre le 25 octobre et le 10 novembre 1993 selon les modalités de l'entretien en face à face. Elle a porté sur un échantillon de 1004 personnes représentatif de la population de 18 ans et plus résidant dans l'arrondissement de Liège. Pour plus de détail, voir Marc Jacquemain et Michel Vandekeere : *L'opinion publique face au problème du vieillissement*, rapport de recherches, août 1994.

Pour les économistes et les démographes, dans leur grande majorité, la croissance du pourcentage de personnes âgées, qui concerne quasiment tous les pays du monde industrialisé, constituera pour ces pays un des défis majeurs des cinquante prochaines années. Défi dont deux des éléments cruciaux devraient être le financement des pensions et des soins de santé.

Les experts considèrent généralement que les nouveaux arbitrages nécessités par cette évolution seront contraints par ce que l'on pourrait appeler un «triangle infernal» :

- soit on accroît les cotisations sur les revenus des actifs;
- soit on diminue, ou, à tout le moins, on bloque l'évolution des pensions;
- soit on recule l'âge de la retraite (6).

En d'autres termes, les retraités d'aujourd'hui vivraient un relatif «âge d'or» par rapport tant aux générations précédentes qu'aux générations à venir.

Il ne s'agit pas ici de se prononcer sur la pertinence de cette analyse, qui relève de la compétence des économistes (7). L'enquête du CLEO avait pour but de voir dans quelle mesure on peut superposer, à cette perspective d'expert, qui est tout de même assez largement admise, une perspective d'opinion publique (8). Plus précisément, le questionnaire s'articule autour d'un «fil rouge» qui est de voir à quel point les «gens dans la rue» peuvent appréhender la notion d'arbitrage entre des revendications concurrentes, qui est au coeur de toute théorie de la justice distributive.

Pour construire ce que l'on pourrait appeler un «cadre de référence», il avait semblé utile de poser une question très générale, dont on pourrait ensuite comparer les résultats avec les questions les plus spécifiques :

«à votre avis, les personnes âgées sont-elles trop peu, assez ou trop aidées par les pouvoirs publics?».

A la réflexion, il est vite apparu que cette question, à elle seule, risquait d'être peu indicative : on pouvait s'attendre à une sorte de «biais de désirabilité sociale» déplaçant massivement les réponses vers la modalité «trop peu» (9).

- (6) Pour une formulation explicite de ce «trilemme» voir notamment Hugues de Jouvenel: Le vieillissement démographique en Europe : tendances et enjeux à l'horizon 2025, Futuribles, Paris, février-mars 89, pages 53-113. Et Denis Kessler : L'arbitrage des générations, Le débat, mai-août 1990, p 271-277.
- (7) On sait que sur le problème précis des transferts entre générations, qu'ils soient publics ou privés, il peut y avoir des nuances à l'intérieur même de l'approche économique.
- (8) On prendra ici la notion d'opinion publique «prima facie», c'est-à-dire sans nous interroger sur les problèmes complexes qu'elle suppose, tant du point de vue conceptuel (l'opinion publique existe-t-elle ?) que du point de vue méthodologique (si elle existe, comment la mesurer adéquatement ?).
- (9) Le «biais de désirabilité sociale» est un phénomène bien connu des enquêteurs qui fait que les personnes interrogées ont tendance à fournir préférentiellement la réponse qu'elles croient que l'on attend d'elles.

Une façon de rendre l'information recueillie sensiblement plus intéressante consistait à fournir des points de comparaison en posant la même question pour toute une série d'autres groupes sociaux susceptibles de recevoir une aide des pouvoirs publics. L'objectif majeur de cette procédure visait en quelque sorte à «étalonner» la question spécifique sur les personnes âgées. Nous avons ainsi posé la même question (estimez-vous que «x» est trop peu, assez ou trop aidé par les pouvoirs publics) pour neuf groupes différents : les personnes âgées, les jeunes, les chômeurs, les immigrés, les toxicomanes, les personnes handicapées, les malades, les victimes d'un accident de travail, les pauvres. Chacun de ces groupes est sensé évoquer une idée de besoin et peut être considéré comme dépendant de la solidarité collective pour une part significative de sa subsistance.

On pourrait se demander alors pourquoi l'on a introduit dans la liste les immigrés, groupe qui ne répond pas spécialement à ce critère. C'est qu'ici, nous touchons à une autre dimension qui est l'inclusion dans la «communauté de justice» (10). En effet, l'acceptation ou non des immigrés comme citoyens à part entière est un des enjeux constants du débat politique dans notre société. Par ailleurs, une précédente enquête du CLEO avait bien montré que les représentations des normes de justice, en Belgique francophone, sont fortement structurées par cette question de l'immigration (11).

Enfin, l'introduction du groupe des «toxicomanes» nuance l'idée de besoin par celle de responsabilité : dans quelle mesure est-on «fauteur» de son propre malheur ? On sait que la cause que l'on attribue aux événements et aux situations tend à modifier la perception de leur caractère juste ou non (12). Il était donc intéressant d'avoir dans la liste un groupe dont on s'attend à ce qu'il soit davantage jugé responsable de sa propre situation.

- (10) Par «communauté de justice», on entend ici l'ensemble des personnes (ou pour certains, des êtres vivants) vis-à-vis desquels nous sommes sensés nous comporter de manière juste. Les philosophes distinguent généralement les exigences de la justice de la simple générosité. Les premières sont plus contraignantes mais sont souvent considérées comme restreintes à la communauté politique, les secondes concernant l'humanité tout entière. A ce sujet, on lira avec intérêt l'ouvrage de Michael Walzer : Spheres of justice. A defense of pluralism and equality, Basic Books, 1983. Parmi les philosophes contemporains, Philippe Van Parijs est un de ceux qui insistent avec le plus de force sur la nécessité à terme de construire la justice elle-même à l'échelle de l'humanité et de refuser le «dualisme» entre les membres et les non-membres de la communauté politique (voir par exemple, Marxism recycled, Cambridge University Press, 1993; Sauver la solidarité, ed du Cerf, 1995; et aussi le numéro de novembre 1993 de la Revue Nouvelle intitulé : Fédéraliser la sécurité sociale : enjeux eth(n)iques).
- (11) Voir Marc Jacquemain : Représentations de la justice sociale. L'exemple de la Belgique francophone, L'Année sociologique, 1995, vol 45, n° 2, p. 399-430 (sous presse).
- (12) A ce sujet, voir les travaux de Melvin Lerner et, en particulier, The belief in a just world : a fundamental delusion, Plenum Press, New York and London, 1980.

En résumé, l'idée a priori qui a guidé la rédaction de la question était que les neuf groupes sociaux seraient positionnés sur trois dimensions d'évaluation :

- l'importance du besoin;
- le degré d'inclusion dans la communauté;
- le degré de responsabilité personnelle dans sa propre situation.

Ces trois dimensions se combinent pour définir la «légitimité» du groupe en question. A partir de là, les réponses concernant le groupe des personnes âgées devait pouvoir être mise en perspective.

Bien sûr, la discussion qui précède n'est qu'une hypothèse de travail. Rien n'interdit de penser qu'a posteriori, on découvre d'autres dimensions sur lesquels les groupes viennent se positionner, voire des éléments d'évaluation purement «idiosyncrasiques», c'est-à-dire des «représentations» non réductibles à des dimensions sous-jacente. Les réponses aux neuf questions demandent donc un travail d'interprétation.

Avant de pousser plus loin la réflexion et de discuter précisément les éléments d'interprétation dont nous disposons, voyons d'abord comment se présente l'ensemble des réponses (tableau 1).

2. La structure globale des opinions

TABLEAU 1.

«Voici diverses catégories de personnes pour lesquelles les pouvoirs publics sont parfois amenés à intervenir. Pour chacune de ces catégories, trouvez-vous que les pouvoirs publics les aident trop peu, assez, ou trop ?»

CATEGORIES	TROP PEU	ASSEZ	TROP	N.R.
Les pauvres	86,2	12,9	0,9	18
Les personnes âgées	65,9	33,4	0,7	16
Les jeunes	61,0	33,3	5,1	14
Les personnes malades	61,0	37,2	1,8	23
Les handicapés	58,9	38,9	2,2	28
Les toxicomanes	50,7	22,7	26,6	60
Les personnes victimes d'un accident du travail	44,7	52,1	3,2	73
Les chômeurs	38,1	46,1	15,8	16
Les immigrés	19,2	37,5	43,3	15

Le Tableau 1 présente les différents groupes dans l'ordre décroissant du pourcentage de réponses «trop peu».

Dans la dernière colonne, en italiques, est inscrit le nombre de «non réponses». On voit que ce nombre est globalement peu élevé puisqu'il représente entre 1,4 et 7,3 % du total selon les groupes concernés (rappelons que 1004 personnes étaient interrogées). Le fait qu'il soit sensiblement plus élevé pour deux des groupes (les toxicomanes, les personnes victimes d'un accident du travail) est en soi une indication intéressante. Elle signifie probablement que la situation concrète de ces groupes est moins connue, qu'elle évoque moins de «représentations» chez les personnes interrogées, ou encore qu'elle évoque des représentations contradictoires à partir desquels il est plus difficile de se faire un jugement.

En dehors de cela, quelques constatations s'imposent d'emblée :

(1) il y a manifestement un consensus massif sur le fait que les pauvres sont trop peu aidés. Faut-il s'en étonner ? Plusieurs éléments permettent de rendre compte de ce résultat.

- La question de l'exclusion sociale est devenue une des thématiques consensuelles dans le discours politique, reprise aussi bien à «droite» qu'à «gauche» (voir la campagne électorale de Jaques Chirac sur la fracture sociale) Cela a conduit à une perception extrêmement «saillante» de la pauvreté. Celle-ci peut d'ailleurs conduire à une considérable surestimation du phénomène. Dans une précédente enquête réalisée par le CLEO au début de 1993, on avait ainsi mis en évidence que près de 80 % des personnes interrogées situaient le nombre de minimexés en Belgique au-dessus de 100.000, soit deux fois le chiffre exact de l'époque. Un tiers des personnes interrogées estimaient le chiffre au-dessus de 250.000, soit cinq fois le nombre réel (13).
- D'autre part, l'attribution causale de la pauvreté est sans doute un sujet moins controversé que par le passé : compte tenu précisément du discours «unanimiste» sur l'exclusion, les pauvres sont sans doute de plus en plus perçus comme des victimes plutôt que comme des coupables.

Toutefois, cette dernière hypothèse demanderait sûrement davantage de vérification. Ainsi, dans la même enquête CLEO de janvier 1993 sur la pauvreté (voir note précédente), on avait proposé parmi une série de «solutions» possibles au problème de la pauvreté la phrase suivante :

«Il faudrait que les jeunes soient plus motivés par le travail».

La phrase avait recueilli plus de 70 % de «plutôt d'accord» ou «tout à fait d'accord». Ce qui prouve qu'une dimension «moralisatrice» reste à tout le moins présente dans l'évaluation.

(13) Marc Jacquemain : La perception de la pauvreté et des inégalités sociales en Communauté française de Belgique. Rapport de recherches à destination du Ministère de l'Intégration sociale, CLEO-Ulg, Liège, juin 1993.

Par ailleurs, les résultats obtenus dans le cas de la Communauté française ou de la Région liégeoise peuvent ne pas être généralisables à l'ensemble de la Belgique, ni a fortiori, de l'Europe occidentale. Quant aux Etats-Unis, de nombreux travaux montrent que la tendance à «blâmer les pauvres» reste dominante (14) dans l'opinion. De ce point de vue, la quasi-unanimité pour estimer que les pauvres sont trop peu aidés n'était donc pas, a priori, un résultat clairement prévisible.

(2) A l'opposé, on remarque que les immigrés sont le seul groupe pour lequel le pourcentage de réponses «trop» dépasse le pourcentage de réponses «trop peu». Le résultat est d'autant plus frappant que les immigrés ne constituent pas particulièrement une catégorie «dépendante» de l'Etat et que nombre de répondants seraient sans doute bien en peine de préciser dans quels domaines les pouvoirs publics agissent «trop» en faveur de cette catégorie. Probablement verrait-on ressurgir alors le stéréotype de «l'immigré profiteur de la sécurité sociale», qui a été réintroduit dans le débat politique notamment par la progression de l'extrême-droite, non seulement chez nous, mais dans plusieurs pays d'Europe.

L'enquête en elle-même ne permet pas de vérifier à partir de quelles représentations les immigrés sont jugés «trop aidés» par près d'une moitié de la population. Mais on sait par d'autres résultats que l'attitude à l'égard des immigrés s'inscrit dans une dimension plus générale qui est l'adhésion à une conception restreinte ou large de la solidarité. La première raison davantage en termes «d'assurance» : la «solidarité» doit être réservée à ceux qui contribuent (15). Autrement dit, il y a sans doute combinaison d'une conception restrictive de la collectivité (qui est pleinement citoyen ?) et d'une conception rigide et proportionnaliste de la justice (chacun reçoit en proportion de ce qu'il apporte, ou à tout le moins, de ce qu'on croit qu'il apporte).

(14) Voir notamment : Jennifer Hochschild : *What's fair ? American beliefs about distributive justice*, Harvard University Press, 1981; James Kluegel et Elliott Smith: *Beliefs about inequality. American views of what is and what ought to be*, Aldine de Gruyter, 1986. Tout récemment vient de paraître le résultat de la première comparaison internationale sur le thème, mêlant pays «anciennement» et «nouvellement» capitalistes : James Kluegel, David Mason et Bernd Wegener (Eds) : *Social justice and political change. Public opinion in capitalist and post-communist states*, de Gruyter, 1995. On y trouve notamment une analyse de l'existence simultanée d'explications de la pauvreté en termes sociaux et en termes de responsabilité individuelle.

(15) Dans l'enquête déjà citée sur la perception de la pauvreté, on a pu voir ainsi que l'accord avec l'idée que «Notre pays accorde trop facilement l'aide sociale aux étrangers» est lié à l'adhésion à des phrases telles que «les allocations de chômage devraient être réservées à ceux qui ont déjà cotisé» ou encore «L'Etat devrait exiger des bénéficiaires du minime qu'ils prestent un service à la collectivité». Voir Marc Jacquemain : *Représentations de la justice sociale...* op. cit.

(3) Le profil de réponse pour les immigrés est reproduit, mais de manière moins accentuée pour les chômeurs, d'une part et les toxicomanes de l'autre : à la fois un pourcentage sensiblement plus élevé que la moyenne de réponses «trop» et un pourcentage plus faible de réponses «trop peu». Là aussi, en première analyse, il y a deux remarques importantes à faire :

- la première, c'est que la «légitimation» de la pauvreté ne s'est pas étendue de la même façon au chômage. Certes, on peut supposer que le besoin perçu est plus important dans le premier cas que dans le second. Cela étant, le chômage est un phénomène beaucoup plus massif que la pauvreté et il est aussi son anti-chambre : la perte de l'emploi (ou, de plus en plus fréquemment, l'incapacité à trouver un premier emploi) constitue souvent le premier maillon de la chaîne qui conduit à l'exclusion et à la pauvreté. La «déculpabilisation» de la pauvreté devrait donc entraîner celle du chômage. Ce n'est apparemment pas le cas. Il semble donc que, dans la représentation majoritaire, «chômage» d'un côté et «pauvreté» de l'autre, ne soient pas pensés comme des événements en séquence (ce qu'ils sont, selon toute vraisemblance), mais plutôt sur des registres différents. On aura l'occasion de revenir sur cette hypothèse dans la suite de l'analyse.
- la deuxième remarque est qu'il faut nuancer la ressemblance entre les profils de réponses pour «chômeurs», d'un côté et «toxicomanes», de l'autre : si on veut représenter les réponses par un histogramme, on verra que dans le cas des chômeurs, on a plutôt une forme en «u inversé» (avec la majorité des réponses sur la modalité assez), alors que pour les toxicomanes, on a plutôt une courbe en «u» (avec les forts pourcentages de réponses pour les modalités trop peu et trop). La question de la toxicomanie polarise donc beaucoup plus les opinions que celle du chômage.

(4) Pour les cinq autres groupes, les profils de réponse se ressemblent : une majorité (variable) sur «trop peu», une plus ou moins forte minorité sur «assez» et presque pas de réponses sur «trop». Seul l'item 35 (les personnes victimes d'un accident de travail) se distingue de ce «pattern» général par un pourcentage supérieur sur la modalité «assez». Comme on sait par ailleurs (voir supra) que le taux de non réponses est particulièrement élevé pour ce groupe, on peut supposer que la distribution particulière des réponses (une majorité sur la modalité centrale) traduit en partie la méconnaissance de cette catégorie de la part du public : on n'a qu'une représentation très floue de la réalité vécue par les accidentés du travail et on ne sait pas de quelle façon ils sont aidés par les pouvoirs publics.

3. Les «facteurs» derrière les réponses

Revenons maintenant sur la question posée au paragraphe 1 : dans quelle mesure les réponses pour les neuf groupes sont-elles représentatives de certaines dimensions sous-jacentes ?

A partir d'une analyse factorielle, il est possible de définir mathématiquement les dimensions qui représentent «le mieux» l'ensemble des corrélations entre toutes les réponses. Ces dimensions nous donnent donc en quelque sorte la «structure» de l'ensemble des résultats.

Dans le cas présent, cette analyse nous permettra de «partitionner» l'ensemble des neuf groupes sociaux en sous-ensembles pour lesquels les réponses sont fortement corrélées au sein de notre population.

Bien sûr, l'analyse ne nous donne qu'une solution mathématique abstraite : elle définit le plus petit nombre de facteurs possible qui représente suffisamment bien l'ensemble des items. C'est au chercheur qu'il revient, en fonction de la manière dont les items sont «regroupés» en facteur, de tenter de voir ce que peut être la signification sociologique de chacun des facteurs.

Le tableau 2 nous donne les trois facteurs issus de l'analyse (16).

**TABEAU 2 -
Solutions de l'analyse factorielle
pour les neuf items.**

Facteur 1	Facteur 2	Facteur 3
Toxicomanes	Handicapés	Malades
Immigrés	Accidentés du travail	Personnes âgées
Jeunes	Pauvres	Chômeurs
Chômeurs		

On a donc, à l'exception des chômeurs, qui sont représentés deux fois, une «partition» de neuf groupes sociaux en trois ensembles de trois groupes. Il s'agit donc maintenant de proposer une «grille d'interprétation», c'est-à-dire de tenter de définir ce qu'ont en commun les composantes de chacun des trois ensembles. On le fera dans l'ordre inverse des facteurs, pour des raisons de facilité d'analyse.

(1) Le facteur 3 reprend les trois principaux «secteurs» de la sécurité sociale : maladie-invalidité, chômage, pension. Quand on dit «principaux secteurs», on peut l'entendre à un double titre :

- d'une part, ce sont les secteurs qui constituent les gros «postes» de dépenses; ainsi, pour 1.200 milliards de dépenses de sécurité sociale des salariés en 1992, 440 milliards

(16) On remarquera que les chômeurs sont représentés dans le premier et le troisième facteur. Par ailleurs, les items sont ordonnés en fonction de la qualité de leur représentation par un facteur donné. Le premier item de chaque facteur est donc celui qui est le mieux représenté par le facteur.

concernaient les pensions et les prépensions; 422 milliards, l'assurance maladie-invalidité et 141 milliards, le chômage (17). Si on fait le compte, cela fait pour ces trois groupes, près de 85 % des dépenses totales.

- d'autre part, et en vertu notamment du fait même que ce sont les postes les plus gros, ce sont aussi ceux qui sont le plus «saillants» dans le débat public : il ne fait guère de doute que le chômage, la maîtrise des soins de santé et le financement des pensions constituent trois des «casse-têtes» majeurs pour les gouvernements dans les années à venir, non seulement en Belgique, mais dans presque tous les pays d'Europe occidentale.

(2) Le facteur 2 est d'une interprétation un peu plus complexe. D'un côté, il reprend les groupes qui sont dans les marges du système de sécurité sociale. D'autre part, ce sont aussi des groupes dont la légitimité des besoins n'est généralement pas mise en question. Certes, l'importance du besoin peut être appréciée différemment, comme le montrent les pourcentages de réponses au tableau 1. Mais on peut supposer que peu de personnes associent le handicap, ou l'accident du travail à l'idée de «responsabilité personnelle» des victimes. Le fait de retrouver l'item «les pauvres» associé à ce deuxième facteur confirme l'impression que l'on avait déjà à la lecture du tableau 1 : la pauvreté est de plus en plus perçue sur le registre de la victimisation et de moins en moins sur celui de la culpabilité (18).

(3) Enfin, le facteur 1 est le plus intéressant. En effet, il associe trois groupes dont la légitimité des besoins est jugée assez faible : les toxicomanes, les immigrés et, de manière moins nette les chômeurs. D'autre part, il inclut aussi les jeunes, que l'on ne s'attendait pas à retrouver «en telle compagnie». Comment analyser ce regroupement inattendu ? Procédons en deux étapes.

- Pour les trois premiers groupes cités, il s'agit d'une confirmation : les immigrés, les toxicomanes et les chômeurs sont, dans cet ordre, les groupes qui sont le plus souvent jugés «trop aidés» par les pouvoirs publics. Il s'agit de groupes dont la légitimité est, globalement, faible. De plus, le fait que «les toxicomanes» soient en tête du facteur suggère que l'association entre ces trois groupes et l'idée de culpabilité est, elle, bien présente.

(17) Sécurité sociale, Institut Wallon de Recherches et de Formation, juin 1993, page 6.

(18) On notera toutefois que «les pauvres» est un item moins bien représenté sur ce deuxième facteur et que, d'autre part, il n'est pas totalement absent du premier facteur qui, lui, comme on le verra, semble impliquer une idée de responsabilité personnelle. Ces indices sont très ténus et il faut donc les prendre avec beaucoup de prudence, mais ils pourraient indiquer que le «changement de registre» n'est pas accompli dans la même mesure pour toute la population. Malheureusement, dans ce questionnaire, nous n'avions pas de question sur les causes de la pauvreté, vu que cette thématique ne figurait pas dans les objectifs de l'enquête.

- La présence des «jeunes» au sein du facteur 1 est bien davantage une surprise. En effet, a priori, le pourcentage élevé de réponse «pas assez» et le pourcentage faible de réponses «trop» pouvait suggérer que les besoins des jeunes, dans l'ensemble de la population étaient considérés comme globalement légitimes. L'analyse de la structure factorielle montre que les choses sont plus complexes : dans une partie au moins de l'opinion, les jeunes continuent à faire l'objet d'un phénomène de rejet.

4. Les jeunes, un groupe «stigmatisé» ?

C'est peut-être la principale surprise de cette première partie de l'analyse. En effet, après vingt ans de crise économique mondiale (19), l'opinion s'est largement imposée que les générations arrivant sur le marché de l'emploi depuis le début des années 80 seront sans doute, sur l'ensemble de leur vie, moins bien loties que celles qui les ont précédées. Ainsi, dans la même enquête du CLEO sur le vieillissement démographique, 74,2 % des personnes interrogées estiment que leurs enfants ou futurs enfants connaîtront une vie plus difficile qu'eux-mêmes. Et 6,6 % seulement, que leurs enfants connaîtront une vie meilleure. L'opinion publique rejoint d'ailleurs ici l'avis des experts : on sait que la pauvreté tend dès maintenant à se déplacer progressivement des plus âgés vers les plus jeunes et le processus n'est sans doute pas au bout de ses effets.

Par ailleurs, toujours dans la même enquête, nous avons posé aux personnes interrogées la question (contraignante) qui suit :

Voici deux propositions sur les priorités de l'action de l'Etat. comment vous situez-vous entre ces deux propositions ?

A. Il faut faire plus pour les jeunes, même si c'est au détriment des personnes âgées.

B. Il faut faire plus pour les personnes âgées même si c'est au détriment des jeunes (20)

Là aussi, la tendance majoritaire était claire : 70 % des personnes interrogées répondait qu'il fallait faire plus pour les jeunes et 30 % qu'il fallait faire plus pour les personnes âgées.

Dès lors, d'où vient, que, dans notre analyse factorielle, les jeunes soient associés à des

(19) On peut objecter que le mot «crise» est peu approprié pour désigner un phénomène durable et que, par ailleurs, le PIB par habitant des pays industrialisés a continué à croître de près de 2 % l'an en moyenne entre 1973 et 1990. Mais le terme «mutation» dont l'usage est à la mode, m'apparaît tout de même comme un doux euphémisme pour désigner les temps que nous vivons.

(20) Ce format un peu particulier de question avait précisément pour objectif de voir ce qui se passe lorsqu'on impose explicitement une idée d'arbitrage (ou dit autrement, une idée de contrainte budgétaire). Le résultat fut éloquent : le taux de non réponses est monté à plus de 12 % alors que pour la plupart des autres questions, il se situe entre 1 et 3 %.

groupes «stigmatisés» (pour des raisons différentes) à savoir les immigrés et les toxicomanes (21) ?

En fait, on ne dispose de que quelques indices explicatifs. Ils sont ténus, parce que la recherche du CLEO ne portait pas spécifiquement sur cet aspect, qui a été en somme mis en évidence un peu «par hasard». Mais on retrouve dans une série de questions qui portaient sur la place des personnes âgées dans la société, deux informations révélatrices. Il s'agissait de deux phrases pour lesquelles on avait demandé aux sujets de l'enquête de donner leur degré d'accord (les réponses sont en % des personnes interrogées).

1. Les jeunes respectent de moins en moins les personnes âgées

Pas du tout d'accord	13,6
Plutôt pas d'accord	23,4
Plutôt d'accord	22,0
Tout à fait d'accord	41,0
TOTAL	100,0

2. A l'avenir, il y aura des conflits de génération à propos de la répartition des revenus.

Pas du tout d'accord	7,6
Plutôt pas d'accord	18,4
Plutôt d'accord	37,3
Tout à fait d'accord	36,7
TOTAL	100,0

En d'autres termes, 63 % des personnes interrogées estiment que les jeunes respectent moins qu'avant les aînés et 74 % s'attendent à des conflits de répartition des revenus entre les jeunes et les aînés.

Essayons de résumer tout cela. Au vu des résultats, il apparaît que la différence des générations est perçue sur le mode du conflit potentiel. Au total, les jeunes suscitent donc une attitude ambivalente : d'une part, on les plaint pour l'avenir qui les attend; d'autre part, on s'en méfie parce que cet avenir pourrait aiguïser les conflits avec les aînés.

Bien sûr, il est quasiment certain que la relative «stigmatisation» des jeunes en tant que catégorie sociale, telle qu'elle est apparue dans nos données, dépasse le cadre d'une explication aussi rationnelle et qu'elle mobilise aussi des «images», des stéréotypes plus ou moins implicites (images sans doute de délinquance, de drogue, de banlieues «à problèmes»). Il en va

(21) On pourrait aussi se demander pourquoi les immigrés sont eux-mêmes associés aux toxicomanes. Mais la dévalorisation de l'immigration dans l'opinion publique est un phénomène trop connu pour qu'on y insiste longuement. On en a ici simplement une confirmation.

certainement de même pour la stigmatisation des immigrés. Mais sur ces sujets, l'enquête elle-même ne nous permet pas de trancher. On peut seulement s'appuyer sur ce que l'on connaît par ailleurs et tenter de l'utiliser dans l'interprétation.

Pour affiner davantage cette interprétation, un élément utile est de voir dans quelle mesure la structure de représentations qui a été mise en évidence est commune à toutes les catégories de personnes interrogées et, inversement, dans quelle mesure elle varie avec des caractéristiques telles que l'âge, le niveau d'études, le revenu, les préférences politiques, etc.

5. La distribution des représentations par catégories sociales.

Au départ de la réflexion, il s'agit de voir si la «légitimité» des besoins des différents groupes (telle qu'appréciée par le questionnaire) varie en fonction des caractéristiques sociales des répondants. A titre d'exemple : les plus jeunes répondent-ils de la même façon que les plus âgés ? La distribution des réponses varie-t-elle en fonction des revenus des répondants, ou de leur niveau d'étude ?

On pourrait se poser la question successivement pour les réponses relatives aux personnes âgées, aux jeunes, aux chômeurs, etc., soit pour chacun des neuf groupes considérés. Mais on dispose d'une information synthétique sous la forme des trois dimensions issues de l'analyse factorielle. Si l'on admet que ces trois dimensions résument bien les réponses relatives aux neuf groupes, et qu'il est possible de leur donner une signification non ambiguë, alors, on peut réduire considérablement la complexité de l'analyse, en remplaçant, pour chaque répondant, le profil de réponses pour les neuf groupes par son score sur chacun des trois facteurs (22).

Cela permet de simplifier considérablement l'analyse. Dans le tableau 3, on présente les résultats de l'analyse de variance des scores factoriels en fonction de 7 variables de segmen-

(22) Techniquement, il est possible d'attribuer à chaque personne, à partir de ses réponses aux neuf questions un «score factoriel» qui indique la «position globale» de la personne relativement à l'ensemble des groupes représentés par un même facteur. Chaque individu se voit donc attribuer trois scores qui viennent se substituer à 27 pourcentages (les scores pour trois facteurs viennent remplacer les pourcentages de réponse trop peu, «assez» et «trop» pour les neuf groupes considérés) Les scores factoriels présentés ici sont des scores «normés», c'est-à-dire qu'ils sont exprimés en unités d'écart-type et par rapport à la moyenne. Les scores représentés dans le tableau 3 sont bien entendu des scores moyens pour chaque catégorie sociale. Pour se faire une idée de l'importance des différences de moyennes, rappelons que dans l'hypothèse d'une distribution normale de l'ensemble des réponses (courbe de Gauss), 66,3 % des scores sont donc situés entre -1 et +1 et 95,5 % des scores sont situés entre -2 et +2.

TABLEAU 3 -
Analyse de variance des scores factoriels.

VARIABLES	FACT. 1	FACT. 2	FACT. 3
Age			
18-19 ans	-0,199	-	0,210
30-39	-0,148	-	-0,072
40-49	0,033	-	0,100
50-59	0,030	-	-0,081
60-69	0,300	-	-0,164
70 ans et +	0,191	-	-0,092
Niveau d'études			
Sans diplôme	0,186	-	-0,262
Primaire	0,033	-	-0,084
Secondaire inf.	-0,132	-	0,057
Secondaire sup.	-0,063	-	0,320
Supérieur	-0,268	-	0,390
Catégorie socio-professionnelle			
Etudiants	-0,266	-	0,337
Retraités	0,183	-	-0,131
Ménagères	0,069	-	-0,016
Chômeurs	-0,436	-	-0,249
Apprentis, aidants militiens... (*)	-0,177	-	0,909
Employés	-0,086	-	0,119
Ouvriers	-0,021	-	-0,055
Fonctionnaires	0,038	-	0,003
Chefs d'entreprise	-0,057	-	0,410
Indépendants	0,290	-	0,194
Classe sociale subjective			
Cl. ouvrière	0,151	-0,248	-0,222
Cl. Moyenne inf.	-0,193	0,097	0,043
Classe moyenne	0,032	0,070	0,123
Classe moy. sup.	-0,006	0,165	0,085
Classe supérieure	-0,081	0,726	0,361
Préférences politiques			
ECOLO	-0,303	-	0,012
PS	0,080	-	-0,143
PSC	0,211	-	0,257
PRL	0,354	-	0,203
FN/AGIR (*)	0,683	-	-0,203
Revenu du chef de famille			
< 40.000 F	-	-	-0,176
40.000-59.999	-	-	-0,080
60.000-79.999	-	-	0,345
80.000-119.999	-	-	0,466
120.000 et + (*)	-	-	0,180
Patrimoine			
0	-0,126	-	-0,039
1	0,030	-	-0,080
2	0,017	-	0,000
3	0,147	-	0,061
4	0,321	-	0,534

tation : l'âge, le niveau d'études, la catégorie socio-professionnelle, la classe sociale subjective, les préférences électorales, le revenu du chef de ménage et le patrimoine.

Pour éviter d'alourdir le texte, les précisions relatives à la manière de lire le tableau ont été reportées en annexe.

L'intérêt du tableau 3 est triple :

- d'une part, il permet de voir comment s'organisent les clivages sociaux autour des trois dimensions d'opinion précédemment dégagées.
- d'autre part, il constitue une vérification de l'interprétation même des trois facteurs : on sera conforté dans notre interprétation si celle-ci « fait sens » par rapport aux oppositions que ces facteurs suscitent entre catégories sociales (23).
- enfin, il permet de voir si ces trois facteurs ne peuvent pas être rattachés à des clivages idéologiques fondamentaux de notre société.

Pour analyser ces différents aspects, on examinera successivement la distribution des scores pour les trois facteurs, mais en procédant dans le désordre, certaines analyses étant plus évidentes que d'autres.

a) Le facteur 2 : les besoins incontestés

Au paragraphe 1, j'avais proposé l'interprétation suivante du facteur 2, qui regroupe, rappelons-le, les handicapés, les victimes d'accidents du travail et les pauvres : il s'agit à la fois de groupes qui sont dans les « marges » de notre société (y compris de notre système de sécurité sociale) et de groupes qui évoquent une idée de besoins assez unanimement reconnus.

Cette interprétation est confirmée ici par l'absence quasi-systématique de différences en fonction des variables de segmentation. Autrement dit, à défaut d'être unanime dans l'ensemble de la société, la légitimité perçue des besoins de ces trois groupes est pratiquement indépendante de la situation sociale des personnes interrogées (il y a une seule exception : la classe sociale subjective).

b) Facteur 3 : pour ou contre l'Etat-Providence

On avait interprété le facteur trois comme exprimant une attitude plus générale à l'égard de la sécurité sociale. Il reprend en effet les trois groupes qui sont au cœur du système : les chômeurs, les malades et les personnes âgées.

Cette interprétation est très congruente avec les clivages observés. Tout indique en effet que l'on

(23) La démarche a donc un caractère partiellement circulaire : d'une part, la signification de l'analyse de variance dépend de l'interprétation des facteurs et d'autre part, elle sert d'élément de confirmation (ou d'infirmité) pour cette interprétation. Sans rentrer dans un débat philosophique qui n'a pas sa place ici, on notera que cette circularité ne pose guère de problèmes dans un contexte où l'on est surtout préoccupé de construire des hypothèses plausibles.

a ici affaire à une attitude à l'égard de « l'Etat-Providence » et donc à une composante importante du clivage idéologique « gauche-droite » classique :

- (1) il y a une relation quasiment linéaire entre le niveau d'étude et le score factoriel; plus on a un niveau d'étude élevé et plus on se positionne sur le pôle correspondant à la réponse « trop aidé ». On sait que -moyennant certaines réserves - le niveau d'études est un bon indicateur du statut social général. Dans le cas présent, cette interprétation est clairement confirmée par l'influence des autres variables.
- (2) ainsi, en termes de statut socio-professionnel on trouve, à un pôle, les chômeurs, les retraités, les ouvriers, à l'autre, les chefs d'entreprise, les étudiants, les indépendants et les employés. Une opposition relativement claire entre statuts sociaux « hauts » et « bas » vient donc redoubler l'opposition entre niveaux d'études élevés et bas. A cela, il faut ajouter, bien entendu, que les chômeurs et les retraités sont représentés en tant que catégories sociales dans la troisième dimension et que leur réponse est donc logique. Je ne me suis pas étendu sur le cas des apprentis, aidants, miliciens et autres, qui constituent finalement la catégorie la plus « défavorable » à ce noyau dur de la sécurité sociale. C'est que leur petit nombre ne permet pas d'affirmer quoi que ce soit avec un minimum de garanties statistiques (24).

- (3) Les oppositions en termes de classe sociale subjective, de niveau de revenus et de patrimoine viennent confirmer les données précédentes : il y a une opposition systématique entre d'un côté, les bas revenus, les personnes disposant de pas ou peu de patrimoine, les personnes qui s'identifient à la classe ouvrière; et de l'autre, les hauts revenus, les personnes disposant de beaucoup de patrimoine et les personnes s'identifiant à la classe supérieure. Certes, lorsqu'on examine les chiffres en détail, aucune de ces relations n'est parfaitement linéaire, mais les « patterns » généraux sont nettement marqués.

- (4) Tout semble donc confirmer jusqu'à présent que cette dimension trois « s'appuie » sur un axe gauche/droite. Il est donc essentiel de vérifier si cette interprétation « résiste » au test en fonction des préférences politiques. Or, là, à première vue, on est devant un paradoxe. En effet, si l'idée « tient » pour l'électorat des quatre grands partis, (opposition entre socialistes, d'un côté, sociaux-chrétiens et libéraux de l'autre, avec l'électorat écologiste au centre), on est surpris de

(24) Cela étant, on peut penser, au vu de l'attitude systématiquement particulière de ce groupe dans la plupart des enquêtes, qu'il y a là davantage qu'un effet d'échantillonnage : à savoir qu'on retrouverait dans cette catégorie des personnes à statut précaire dont le mode de vie les inciterait à adopter des attitudes d'indépendants (au sens socio-professionnel). Mais ce n'est, en l'état actuel des informations disponibles, qu'une pure conjecture.

trouver, à «la gauche», si l'on peut dire, des électeurs socialistes, ceux de l'extrême-droite et les autres.

Faut-il renoncer à l'idée de considérer le facteur 3 comme une dimension gauche/droite ? Ou doit-on écarter les électeurs d'extrême-droite de l'analyse parce qu'ils sont représentés en trop petit nombre dans notre échantillon ? En fait, je pense qu'il ne faut faire ni l'un, ni l'autre. Rappelons en effet que cette interprétation en termes d'opposition gauche/droite ne vaut que pour le thème considéré : à savoir le sort qu'il faut réserver aux chômeurs, aux personnes âgées et aux malades. Or, sur cette thématique, il n'y a rien de surprenant à trouver les électeurs d'extrême-droite proche des électeurs socialistes : cela confirme plutôt l'idée générale selon laquelle l'électorat d'extrême-droite est en Belgique francophone un électorat populaire, donc préoccupé de sécurité sociale, et dont le vote exprime à la fois l'angoisse du futur, la protestation à l'égard d'une crise qui dure, et, précisément, le besoin de sécurité.

Certes, il reste que les électeurs d'extrême-droite sont effectivement peu représentés dans notre échantillon et que tout ce qui en est dit doit donc être pris avec une extrême prudence. Cela étant, et sous réserves de vérifications ultérieures, ces électeurs me paraissent se situer là où on devait les attendre : à savoir nettement en faveur de la sécurité sociale et donc «à gauche» sur cette thématique précise (25).

c) Facteur 1 : le poids des «valeurs morales»

On a laissé pour la fin le facteur 1, dont l'interprétation est la plus délicate.

Rappelons que ce facteur regroupe «les toxicomanes», les «immigrés», «les pauvres» et, de manière moins marquée, «les chômeurs». L'interprétation suggérée plus haut s'appuie sur deux éléments : ce facteur exprime d'un côté la stigmatisation de certains groupes sociaux pour une partie au moins de la population; d'autre part il est aussi révélateur d'une conception ouverte ou restreinte de la «communauté de justice».

Avant de suggérer clairement une «étiquette» pour ce facteur, il est prudent de voir comment il structure les différences en termes socio-politiques. Très clairement, ici, on est en tout cas loin d'une opposition classique gauche/droite.

(1) Ce «brouillage» de l'opposition gauche/droite est particulièrement visible lorsqu'on s'intéresse à la répartition des réponses selon la catégorie socio-professionnelle ou la classe sociale subjective :

- les chômeurs se trouvent à un pôle, du même côté, cette fois-ci que les étudiants et, de

(25) Il serait assurément intéressant de vérifier si on retrouve la même position dans l'électorat du Vlaams Blok, parti organisé autour d'une composante idéologique beaucoup plus structurée, à base non seulement de nationalisme, mais aussi d'ordre moral et d'anti-syndicalisme.

manière plus modérée, les chefs d'entreprise, les ouvriers, les employés et les fonctionnaires; à l'autre pôle, on trouve principalement les retraités et les indépendants, mais aussi les ménagères et les fonctionnaires

- ceux qui s'identifient à la classe ouvrière s'opposent essentiellement à la catégorie la plus proche d'eux-mêmes, à savoir ceux qui s'identifient à la classe moyenne inférieure. Les autres catégories, notamment ceux qui se définissent comme «classe moyenne» ou «classe supérieure» viennent s'intercaler entre ces deux pôles.

Seule la possession d'un patrimoine, en définitive, semble se rapprocher d'une possible analyse en termes de classes sociales : ceux qui ont peu ou pas de patrimoine étant sensiblement moins favorables aux trois groupes du facteur que ceux qui ont un patrimoine élevé.

(2) La relation avec le niveau d'études est marquée, mais elle est exactement l'inverse de celle observée pour le facteur précédent : plus on a un niveau d'études élevé et plus on manifeste une attitude «favorable» aux trois groupes réunis dans le facteur 1.

(3) Il y a, contrairement aux deux autres facteurs, une différenciation sensible des attitudes en fonction de l'âge : grosso modo, plus on est jeune, et plus on estime que les trois groupes en questions ne sont «pas assez aidés» (la relation n'étant pas vraiment linéaire et n'étant par ailleurs pas très intense).

(4) Enfin, et c'est sans doute le plus intéressant, la polarisation politique est très différente de celle observée pour le facteur 3 : on a ici une opposition très marquée entre l'électorat écologiste, à un pôle et l'électorat d'extrême-droite, à l'autre, les trois partis «classiques» occupant une position «moyenne» mais avec de sérieuses nuances : les électeurs PS sont plus proches d'Ecolo, les électeurs PRL plus proches de l'extrême-droite et les électeurs du PSC, au «centre du centre».

Après l'examen de ces clivages, la question se résume à ceci : quelle est la dimension sous-jacente

- qui d'une part, sous-tend de manière commune les évaluations relatives aux jeunes, aux toxicomanes, aux immigrés ?
- et qui d'autre part, se polarise de la façon suivante :
 - d'un côté, les électeurs écologistes, les jeunes, les gens les plus «éduqués», les étudiants, les chômeurs et ceux qui se perçoivent comme appartenant à la classe moyenne inférieure;
 - en face, les électeurs d'extrême droite et de la droite classique, les personnes âgées, les retraités et les indépendants, ceux qui s'identifient à la classe ouvrière ?

(26) A nouveau, il faut prendre avec une extrême prudence le positionnement de l'extrême-droite. Mais à nouveau aussi, ils se situent là où on devrait les attendre : très marqués sur le pôle «ordre moral».

Une réponse intuitive vient tout de suite à l'esprit : il s'agit d'une dimension permissivité/ordre moral ou, peut-être plus généralement, d'une dimension ouverture/repli. Pour éviter de fastidieuses redondances, je laisse au lecteur le soin de reprendre les éléments d'analyse qui précèdent et de vérifier s'ils cadrent bien avec cette double suggestion (26).

A ce stade, je voudrais plutôt risquer une interprétation plus théorique : le premier facteur ne peut-il pas s'interpréter dans le cadre du clivage entre matérialistes et post-matérialistes tel que l'a défini Ronald Inglehart (27) ?

Pour Inglehart, rappelons-le, chaque génération est ainsi caractérisée par un ensemble de valeurs qui dépend du contexte général au sein duquel elle a vécu sa période de socialisation. En effet, il défend l'idée que les valeurs centrales des individus se constituent durant la période de scolarité et d'entrée sur le marché du travail (que nous baptiserons «période de socialisation») et sont, dans la suite de l'existence de chacun, assez résistantes au changement.

Au cours des trois décennies qui ont suivi la seconde guerre mondiale, les sociétés occidentales développées ont connu une exceptionnelle période de paix et de croissance économique. Les générations socialisées durant cette période ont donc construit leurs systèmes de valeurs dans un contexte moins marqué par les besoins matériels (sécurité et subsistance), ce qui a favorisé la mise en évidence des besoins sociaux et de réalisation personnelle (besoins intellectuels, esthétiques, d'appartenance et d'estime de soi) (28).

Inglehart baptise matérialistes les individus dont la hiérarchie des valeurs est dominée par les besoins matériels et post-matérialistes les individus dont les valeurs dominantes sont définies par les besoins sociaux et de réalisation personnelle. L'augmentation du nombre des post-matérialistes, même s'ils restent minoritaires dans presque toutes les catégories de la population (29), a produit des changements importants au niveau des systèmes socio-politiques de nos pays (30) :

«Changement dans les thèmes politiques dominants; émergence croissante des problèmes de mode de vie.

(27) Ronald Inglehart : *The silent revolution*, Princeton, Princeton University Press, 1977 et *La transition culturelle dans les sociétés industrielles avancées*, Paris, Economica, 1993. Le passage qui suit s'appuie fortement sur Marc Jacquemain : *Représentations de la justice sociale. L'exemple de la Belgique francophone*, op. cit.

(28) On retrouve bien sûr la pyramide des besoins de Maslow, qui sert de fondement explicite à la conception d'Inglehart.

(29) Rappelons que, pour Inglehart, les «matérialistes purs» et les «post-matérialistes purs» ne constituent ensemble qu'une minorité d'un groupe donné et que la majorité des individus se classent presque toujours dans un type intermédiaire. Par ailleurs les matérialistes l'emportent numériquement sur les post-matérialistes dans presque toutes les catégories de population étudiées.

(30) *The silent revolution*, op. cit., p. 5.

Changement dans les bases sociales du conflit politique : déclin relatif des conflits de classe.

Changement dans le soutien aux institutions nationales établies. Légitimité décroissante des Etats-Nations; montée des loyautés supra-nationales et 'tribales'.

Qu'est-ce qui permet de suggérer que l'opposition matérialistes/post-matérialistes pourrait constituer la clef du premier facteur, donc de l'attitude à l'égard aussi bien des jeunes, que des toxicomanes ou des immigrés ?

(1) Une des différences importantes entre matérialistes et post-matérialistes, c'est que les seconds sont plus «cosmopolites» : «(...) les post-matérialistes sont bien plus susceptibles d'avoir un sens de l'identité qui transcende les frontières nationales» (31). Or, ce thème est bien présent dans le facteur 1 à travers l'attitude à l'égard des immigrés

(2) Pour Inglehart, l'opposition matérialistes/post-matérialistes renforce les clivages en termes d'âge. Ceux-ci sont bien présents dans notre analyse du premier facteur. Et c'est même le seul facteur pour lequel l'opposition en termes d'âge est significative.

(3) A l'inverse, cette opposition affaiblit les clivages en termes d'appartenance de classe. Or, que constate-t-on ? D'abord que l'on retrouve d'un même côté des groupes de statut sociaux très différents (chômeurs et chefs d'entreprises d'un côté, pensionnés et indépendants de l'autre); ensuite que en termes d'appartenance subjective, l'opposition se fait surtout entre deux catégories «voisines» : classe ouvrière et classe moyenne inférieure.

(4) Pour Inglehart, les post-matérialistes se recrutent davantage parmi ceux qui ont un diplôme élevé (32). Or ce sont ceux-là qui, sur notre facteur 1, sont le plus «ouverts» à l'égard des trois groupes considérés.

(5) Enfin, et c'est peut-être l'indice le plus pointu, Inglehart situe politiquement les post-matérialistes à gauche, mais plus précisément dans ce qu'il appelle une «nouvelle gauche», centrée sur les questions de «mode de vie» (féminisme, environnement, citoyenneté...). Or, qui a pris le relais, dans le champ politique de cette «nouvelle gauche» du milieu des années 70, si ce ne sont les Ecologistes. Précisément, nous avons vu que notre premier facteur est polarisé par les Ecolo, d'un côté (solidarité large) et les électeurs d'extrême-droite de l'autre (solidarité restreinte). Ce résultat nous paraît particulièrement révélateur parce que nombreux sont les politologues européens qui voient dans les partis écologistes l'expression politique contemporaine du courant post-matérialiste. A titre d'exemple, dans une étude récente sur le résultat des élections législatives de novembre 1991, André-Paul Frogner dit de l'électorat écologiste que «(...) sa sensibilité aux enjeux nouveaux lui confère une dimension post-matérialiste comme

(31) INGLEHART, Ronald, op. cit., p. 58.

(32) INGLEHART, Ronald, op. cit., p. 72 à 89.

TABEAU 4 - Vue synoptique des trois facteurs

FAC	Groupes	Interprétation	Polarisation sociale	Clivage idéologique
F1	Toxicomanes	Ouverture versus Fermeture	Jeunes, Diplômés	Axe
	Immigrés		Ecolos chômeurs Versus	Matérialisme
	Jeunes	ou Permissif Versus Ordre Moral	Aînés, peu diplômés, Indépendants Extrême-droite	Versus Post- matérialisme
F2	Handicapés	Marges	Pas de réelle	
	Accidentés du travail	ou	polarisation	consensuel
	Pauvres	Besoins Incontestés		
F3	Chômeurs	Noyau dur Sécu	Bas revenus Peu diplômés Socialistes chômeurs retraités	Axe
	Malades	ou	Versus	Gauche
	Personnes âgées	Etat- Providence	Hauts revenus hauts diplômés patrons, PSC + PRL	Versus Droite

c'est le cas des partis écologistes des autres pays européens» (33).

Les réflexions qui précèdent sont reproduites presque telles quelles à partir d'un article pour la revue française *L'année Sociologique* (voir note 29). L'intéressant est que cet article s'appuyait sur d'autres données (celle de janvier 1993) et sur une autre problématique (celle de la pauvreté). En d'autres termes, l'existence d'une dimension matérialistes/ post-matérialistes dans le domaine général des opinions sur la justice sociale semble attestée de plusieurs côtés différents (34).

(33) FROGNIER, André-Paul, Vote, positions sociales, attitudes et opinions en Wallonie in FROGNIER, André-Paul, AISH-VAN VAERENBERGH, Anne Marie (Eds) : Elections : la fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones», De Boeck, Bruxelles, 1994. Ajoutons que si la construction d'Inglehart, dans ses détails, peut parfois paraître un peu compliquée, un de ses plus grands succès, à mon sens, est d'avoir anticipé l'expression d'un courant politique qui n'existait pas encore comme tel au moment où il écrivait. En 1977, en effet, l'auteur analyse avec beaucoup de minutie les systèmes de parti d'Europe occidentale pour voir lesquels pourraient être perçus comme l'expression privilégiée des «post-matérialistes». Les partis écologistes, qui répondent si bien à cette définition, feront leurs premières (modestes) percées deux ou trois ans plus tard, notamment aux élections européennes de 1979.

(34) Tout comme, bien sûr, l'existence d'une dimension gauche/droite, mais ce résultat-là n'a rien d'original.

e) Synthèse

A ce stade, il n'est pas inutile de présenter une vue synoptique de l'analyse qui précède. C'est ce que fait le tableau 4 qui reprend, pour chacun des facteurs, les groupes concernés, la «polarisation sociale» des réponses et le type de clivage fondamental auquel on peut le rattacher.

En examinant cette synthèse, il faut bien entendu garder à l'esprit que tous les éléments d'analyse n'ont pas le même statut théorique :

- l'organisation des neuf questions en trois facteurs et la polarisation en fonction des caractéristiques des répondants sont des réalités statistiques : elles sont le produit de la seule analyse mathématique des résultats (35).
- la signification des trois facteurs, comme leur rattachement à des clivages fondamentaux, constituent une interprétation sociologique et donc, sont comme tels, plus conjecturaux.

Par ailleurs, cette interprétation ne vaut que pour le contexte -limité- des questions posées. Rappelons que la thématique particulière de cet article est somme toute modeste : on a tenté de

(35) A quoi il faut ajouter que l'analyse factorielle est une technique descriptive et non inférentielle, c'est-à-dire qu'on ne peut déterminer statistiquement le risque d'erreur lorsqu'on en étend les résultats de l'échantillon à la population de référence.

déterminer une organisation dans les réponses données par mille personnes à neuf questions d'apparence banales. L'intéressant est de voir que cette organisation des réponses tend à confirmer des hypothèses élaborées à partir d'autres enquêtes, voire dans d'autres domaines de recherche et avec d'autres méthodes d'investigation.

4. Et alors ? (en guise de conclusion)

Et alors ? «So what ?». Autrement dit : l'analyse est intéressante, mais que peut-on en faire ? C'est la question que se posent Kluegel, Mason et Wegener dans l'introduction à leur ouvrage (36).

Du point de vue du chercheur, la discussion qui précède se suffit à elle-même : le rôle du sociologue, c'est d'essayer de rendre compte, avec les outils disponibles, des réalités sociales.

Le citoyen, lui, peut avoir envie d'aller plus loin (et les chercheurs sont aussi citoyens). Il peut vouloir se demander ce qu'implique, pour la cité dont il se veut participant, les résultats de ses recherches. Les structures d'opinion dégagées ici, si elles devaient se confirmer, peuvent-elles avoir une incidence sur l'évolution possible de la société ? Peuvent-elles par exemple encourager certains choix collectifs et en décourager d'autres ?

C'est ici que l'on retrouve la réflexion amorcée dans l'introduction. Jusqu'à présent, on avait simplement postulé que l'opinion publique, en démocratie constitue une forme de contrainte sur les politiques possibles. La nature et l'intensité de cette contrainte n'ont pas du tout été abordées. C'est une question, qui, dans cette conclusion, mérite qu'on s'y attarde un minimum.

En effet, beaucoup d'arguments ont été utilisés pour relativiser la portée de la contrainte d'opinion publique :

- La critique la plus classique est que «l'opinion publique», telle qu'elle est analysée par les enquêtes, constituerait un artefact, un produit spécifique du mode de questionnement et non une réalité préalablement existante. Critique qui est notamment présentée, de manière sans doute partielle mais solidement élaborée dans le livre de Patrick Champagne : *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique* (Paris, Ed. de Minuit, 1990).
- Moins «nihiliste», mais tout aussi problématique est le problème de la relation entre attitudes et comportements, qui constitue une sorte de «tache aveugle» de la psychologie sociale : dans quelle mesure ce que nous pensons (et plus encore, ce que nous disons que nous pensons) détermine-t-il réellement ce que nous faisons ? On peut sans grand risque présumer que les prochaines générations de psychologues auront encore à se pencher sur la question.

(36) James Kluegel, David Mason, Bernd Wegener : *Social Justice and political change*, op. cit.

- Par ailleurs, il est clair qu'il y aura généralement un décalage entre l'opinion «publique» telle qu'elle s'exprime à travers les enquêtes, et l'opinion efficace, qui peut peser réellement sur la décision politique ou sur la manière dont elle est accueillie. C'est que dans «l'opinion publique» telle que la décrit l'enquête, chaque citoyen pèse d'un poids égal, alors que dans les processus politiques réels, ce n'est pas du tout le cas : les gens disposent de ressources inégales, que ce soit en termes d'argent, de réseaux de relations, de capacités organisationnelles, de savoirs... Des groupes fortement minoritaires peuvent ainsi disposer d'un pouvoir d'influence démesuré (37).

- Enfin, l'opinion publique en tant qu'agrégat des opinions individuelles apparaît souvent comme relativement peu cohérente et instable. Si elle pèse sur la décision, elle le fait sans doute avec une marge non négligeable d'aléatoire.

Toutes ces critiques sont au moins partiellement fondées. On peut en conclure que l'étude de l'opinion publique n'est pas à elle seule un instrument suffisant pour déterminer la «légitimité» d'une politique ou d'un ensemble de politiques. Il ne faudrait surtout pas en conclure qu'elle ne constitue pas un instrument nécessaire.

Précisément, James Kluegel et Masaru Miyano, qui enquêtent sur le soutien à l'Etat-Providence dans l'opinion publique des pays capitalistes avancés (38), relèvent trois arguments qui appuyent fortement la nécessité de procéder à ces études :

- Le premier retourne (assez astucieusement) l'argumentation de Patrick Champagne en rappelant que, dans le domaine des réalités sociales, dès lors que les gens tiennent un phénomène pour réel, ce phénomène a des conséquences réelles. L'opinion publique influence l'ensemble des acteurs ne fût-ce que parce que l'ensemble des acteurs y croit et donc en tient compte pour élaborer ses stratégies politiques. De sorte que «bien que l'opinion publique puisse ne pas avoir été influente au moment où se sont formés beaucoup des «Etats-providences», à l'époque actuelle marquée par le sondage d'opinion et le «framing» politique, elle a conquis une place beaucoup plus centrale dans le processus d'élaboration des politiques» (Kluegel et Miyano, op. cit., p. 81) (39). Autrement dit, l'opinion publique telle que la mesurent les sondages, indépendamment de tout autre mode d'existence, est de-

(37) Ce n'est pas un hasard si un politologue aussi peu suspect de poujadisme que Maurice Duverger qualifiait nos régimes de «plouto-démocratiques» : autrement dit, de démocraties tempérées par le pouvoir de l'argent (ou plus cyniquement, de ploutocraties tempérées par le suffrage universel).

(38) James Kluegel and Masaru Miyano : *Justice beliefs and support for the welfare state in advanced capitalism*, in Kluegel, Mason and Wegener, op. cit., p. 81-105.

(39) On pourrait traduire approximativement le terme «framing» par «recadrage». Il désigne globalement le fait qu'une même réalité peut avoir des effets psychologiques différents selon la manière dont elle est présentée.

venue un phénomène réel parce que l'on y croit (argument qui est d'ailleurs suggéré par Champagne lui-même).

- Par ailleurs, on peut montrer que, d'un point de vue empirique, le développement de l'Etat-Providence est de facto beaucoup plus développé là où les enquêtes font apparaître un soutien important de l'opinion publique.
- Dans le même ordre, d'idées, le retour de flammes contre l'Etat-Providence qui a caractérisé les années 80 (en termes notamment de blocages, voire de démantèlement des programmes sociaux) s'est manifesté avec le plus de force là où les sondages ont montré qu'il était peu soutenu dans l'opinion.

A cet égard, dans un autre chapitre du même ouvrage, on ne peut qu'être frappé par ce qu'on pourrait appeler «l'exception allemande»: l'opinion allemande (à l'Ouest comme à l'Est) se distingue fortement à la fois de celle des pays capitalistes comme de celle des pays «post-communistes». Elle attache notamment beaucoup plus d'importance à la norme de besoin pour évaluer le système économique et par ailleurs, elle est nettement plus réservée sur la légitimité de l'héritage (40). Il semble donc y avoir une forte congruence entre le modèle allemand de «capitalisme social» et l'opinion publique allemande; tout comme il y a une forte congruence entre le modèle américain de capitalisme «radical» et l'opinion publique américaine (41).

Tous ces éléments viennent renforcer l'idée générale que l'opinion publique dans un pays démocratique constitue un élément important de la faisabilité de certaines politiques. Comme le disent encore Kluegel et Miyano (op. cit., p. 82): «Même s'il est peut-être possible d'instaurer un programme d'Etat-Providence en l'absence de soutien, il est difficile de le maintenir à long terme face à une opinion défavorable - spécialement en période de stagnation ou de déclin économique». A contrario, on pourrait d'ailleurs citer les analyses de Pierre Rosanvallon sur les difficultés actuelles des

grands systèmes de protection sociale à l'Européenne (42).

Mais si l'on admet ce qui précède, que peut-on tirer de notre propre enquête et de l'analyse qui vient d'en être faite ?

Pour ma part, je retiendrais trois - très provisoires - réflexions conclusives.

(1) En premier lieu, la «dissociation» entre une composante consensuelle et une composante plus conflictuelle de la sécurité sociale est, pour la définition d'une stratégie globale contre la dualisation de la société, un premier problème. Si le consensus règne quant à la nécessité de répondre aux situations «extrêmes», on retrouve une dichotomie gauche/droite lorsqu'il s'agit d'aborder les problèmes fondamentaux que sont le chômage, la maladie, la cessation de la vie active. Et pourtant, s'il y a bien une analyse commune à tous ceux qui étudient l'évolution de notre société, c'est que ces problèmes fondamentaux sont précisément la «source» à laquelle s'alimente la pauvreté. Les premiers sont souvent l'antichambre de la seconde. Dès lors, si l'on n'arrive pas à «désamorcer» le processus de précarisation, la lutte contre la pauvreté pourrait bien ressembler à la malédiction de Sisyphe: le fonctionnement «normal» de l'économie accroît la pauvreté aussi vite - voire plus vite - que la politique «d'aide sociale» ne la diminue. A ce sujet on peut se reporter aux analyses pénétrantes de Robert Castel sur la nécessité de «mettre en rapport ce qui se passe dans les situations de marginalité extrême, d'isolement social, de pauvreté absolue et la configuration de situations de vulnérabilité, de précarité, de fragilité, qui, souvent, précèdent et alimentent les premières» (43).

Or, en laissant provisoirement de côté, les handicapés et les accidentés du travail, catégories «saillantes», mais d'importance numérique limitée, on peut dire que la pauvreté et la précarité semblent bien perçues par l'opinion selon deux registres différents. Globalement, bien sûr, une majorité significative continue à souhaiter que les malades et les personnes âgées soient davantage aidés par les pouvoirs publics. Ce n'est déjà plus vrai pour les chômeurs. Mais tendanciellement, la ligne de fracture est la même pour les trois catégories. Au fur et à mesure que les problèmes s'aggravent, on risque de voir la polarisation de l'opinion s'accroître. C'est alors que pourrait faire son chemin l'idée d'une «double» sécurité sociale: d'un côté, l'aide sociale aux plus démunis ne serait pas remise en cause; de l'autre, le niveau global de protection sociale serait, lui, beaucoup plus controversé, et risquerait de dépendre de la conjoncture politique et/ou économique.

(40) Duane Alwin, Galin Corney and Lumila Khakulina: Comparative referential structures, system legitimacy and justice sentiments: an international comparison in Kluegel, Mason and Wegener, op. cit., p. 109-130. L'argument empirique doit être pris avec prudence: il se pourrait bien que le soutien à l'Etat-Providence soit, non une cause de son développement, mais une conséquence. En d'autres termes, il est possible que le développement volontariste de systèmes de mutualisation des risques ait précédé le soutien à ce type de systèmes dans la population.

(41) Ce qui fait inévitablement penser à la distinction opérée par Michel Albert entre capitalisme rhénan et capitalisme anglo-saxon (Michel Albert: Capitalisme contre capitalisme, Paris, Le Seuil, 1991). Dans les enquêtes dirigées par Kluegel, Mason et Wegener, cependant, l'opinion japonaise semble assez proche de l'opinion américaine, alors que Michel Albert range le capitalisme japonais dans le modèle «rhénan». La Suède n'a pas été retenue dans les pays faisant l'objet de l'enquête et c'est sans doute un peu dommage vu que ce pays est en général considéré quasiment comme le modèle même de l'Etat-Providence.

(42) Pierre Rosanvallon: La crise de l'Etat-Providence, Paris, Le Seuil, Coll. «Points», 1981 et La nouvelle question sociale, Paris, Le Seuil, 1995.

(43) Robert Castel: De l'exclusion comme état à la vulnérabilité comme processus in Joëlle Affichard et Jean-Baptiste de Foucauld: Justice sociale et inégalités, Paris Ed Esprit, 1992, p. 135-148.

(2) Le deuxième problème est de voir les jeunes, les immigrés et, dans une moindre mesure, les chômeurs, «associés», fût-ce d'une manière partiellement inconsciente, à un groupe comme les toxicomanes. Certes, l'interprétation qui est proposée ici - à savoir, la perception commune d'une «faute» dans le chef des groupes en question - reste hypothétique. Mais elle cadre trop bien avec l'ensemble des données pour qu'on ne soit pas tenté de la suggérer. Or, cette perception, si elle se vérifie, prépare le terrain à des phénomènes massifs d'exclusion morale (44) : c'est-à-dire à une idéologie qui considère que des catégories entières de citoyens peuvent être tenus pour «objectivement coupables», de par leur seul statut et indépendamment de leurs actes. C'est déjà le cas, clairement, pour les travailleurs immigrés. A terme, les jeunes et les chômeurs pourraient les rejoindre dans la tourmente. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour imaginer ce qu'on retrouve ici, en germe : le syndrome des «banlieues» à la manière de ce qui se passe autour des grandes villes françaises.

(3) Enfin, il y a sans doute un troisième enseignement, plus politique, à tirer des chiffres. C'est que sur le problème global de la solidarité, il semble se confirmer qu'il y a deux gauches. Je m'explique : si, les électeurs PRL et, dans une moindre mesure, les électeurs PSC sont toujours positionnés sur le pôle le plus défavorable aux groupes concernés, le pôle le plus favorable est tantôt occupé par les électeurs socialistes (pour le facteur 3 : chômeurs, malades, personnes âgées), tantôt par les électeurs écologistes (pour le facteur 1 : jeunes, immigrés, toxicomanes, chômeurs) (45). Bien sûr, il faut se garder de tirer des interprétations trop élaborées à partir d'un exemple, qui, on l'a déjà dit, est d'ampleur limitée. Mais on ne voit que trop bien, à travers cet exemple, se profiler un phénomène bien connu par ailleurs, à savoir le découplage, au sein de la gauche, entre une sensibilité plus centrée sur les «nouveaux problèmes de société» et une sensibilité plus centrée sur les «acquis sociaux». Ce découplage, s'il se confirmait, contribuerait à rendre encore plus difficile la construction d'un projet global de société plus solidaire (46).

Ces trois conclusions, comme d'ailleurs, l'ensemble de ce texte n'avait comme objectif que de rappeler à quel point les perceptions de la

réalité sociale font partie de la réalité sociale et qu'on ne peut donc élaborer une société juste sans au moins examiner les représentations de la justice qui rassemblent - ou opposent - les membres de cette société. Dans quelle mesure et sous quelle forme il faut tenir compte de ces représentations, c'est là une question éminemment politique, c'est-à-dire une question qui relève non de l'analyse sociologique mais de nos choix collectifs en tant que citoyens.

ANNEXE : PRECAUTIONS DE LECTURE RELATIVES AU TABLEAU 3

(1) Il faut bien faire attention à la polarité des facteurs : plus un score est négatif et plus il indique une attitude «favorable» au facteur considéré. En effet, un score est d'autant plus négatif que l'ensemble des groupes représentés par le facteur est jugé «trop peu» aidé et un score est d'autant plus positif que l'ensemble des groupes représentés par le facteur est jugé «trop» aidé.

(2) Seuls sont présentés les résultats statistiquement significatifs au niveau .05 à l'issue d'un test de Fisher. Il y a une exception : nous avons présenté la segmentation en fonction de la variable patrimoine pour les facteurs 1 et 3, parce qu'on est tout près du seuil de signification et que le «pattern» des résultats est très caractéristique.

(3) Les catégories contenant moins de 20 personnes sont suivies d'un astérisque, qui indique qu'il faut prendre le score avec une extrême prudence vu le faible nombre de répondants.

(4) La plupart des variables de segmentation s'interprètent très aisément. Il y en a trois pour lesquels une précision s'impose :

- la classe sociale subjective : la question exacte était la suivante «si l'on vous demandait de choisir un des cinq noms suivants pour désigner votre classe sociale, à quelle classe sociale diriez-vous que vous appartenez ?» Les cinq noms proposés sont respectivement : classe ouvrière, classe moyenne inférieure, classe moyenne, classe moyenne supérieure, classe supérieure.

L'intérêt de cette question est bien sûr, d'avoir un indicateur de la position sociale du répondant telle qu'il la perçoit. On peut, cela dit, critiquer la typologie. On peut considérer, par exemple, qu'elle fait la part trop belle à la «classe moyenne» qui revient sur trois intitulés différents (47). Nous avons simplement repris, telle quelle la classification des «Eurobaromètres», pour pouvoir éventuellement comparer nos résultats avec ceux d'autres pays européens. Remarquons d'ailleurs que si la terminologie peut apparaître quelque peu étrange au sociologue, elle est «parlante» pour les personnes interrogées puisque seulement 8 % ont refusé d'être classifiés et 5 % ont répondu «ne sait pas».

(47) Pourquoi, tant qu'on y est, ne pas citer aussi «classe ouvrière inférieure», «classe ouvrière», «classe ouvrière supérieure» ?

(44) Sur ce thème voir Susan Opatow : Moral inclusion and injustice : an introduction, Journal of social issues, 1990, Vol. 46 N° 1, p. 20.

(45) Je laisse de côté les électeurs d'extrême-droite dont il faudra confirmer la position à travers des études ultérieures. D'autre part, la présence des chômeurs sur les deux dimensions contribue sans doute à diminuer les contrastes.

(46) On pourrait parler aussi d'une dimension «ouverture» et d'une dimension «solidarité». Je suis bien conscient que tous ces termes seraient sans doute récusés aussi bien par les militants socialistes que par les militants écologistes, les uns et les autres se considérant à la fois comme «ouverts» et «solidaires». Je constate simplement que, comme on peut l'observer dans de nombreux domaines, les électeurs des deux partis ne mettent pas l'accent principal sur la même dimension.

- les préférences politiques : on a demandé aux répondants pour qui ils avaient voté lors des dernières élections législatives, soit en novembre 1991. L'enquête ayant lieu à peu près à mi-chemin de la législature, cela avait en effet peu de sens de s'interroger sur les intentions de vote, qui auraient été très abstraites et donc peu fiables (48).
- Le patrimoine : il est peu courant de trouver une question sur le patrimoine des répondants dans une enquête d'opinion. Et pourtant, ceux qui ont étudié cette thématique, notamment dans le domaine de la sociologie électorale, ont montré que la possession d'un patrimoine pouvait être un déterminant important de certaines attitudes (49). Le problème vient du fait que, dans le cadre d'une relation d'enquête classique, on ne peut pas s'attendre à ce que les personnes interrogées livrent une indication tant soit peu fiable sur le montant de leurs avoirs. Pour tenter d'obtenir

quand même des informations, nous nous sommes inspirés du principe économique qui veut que la diversité d'un patrimoine constitue un relativement bon indicateur de son ampleur. Dès lors, plutôt que de demander aux personnes interrogées d'estimer le montant de leurs avoirs, nous leur avons posés quatre questions moins indiscrettes auxquelles il suffisait de répondre par oui ou par non :

- ont-ils des actions ou des obligations ?
- ont-ils souscrit une assurance-pension complémentaire ?
- sont-ils propriétaires de leur propre logement ?
- ont-ils d'autres propriétés immobilières ?

En suite de quoi, nous avons calculé pour chaque personne interrogée le nombre de réponses positives (de zéro à quatre) et c'est ainsi que nous avons obtenu notre variable «patrimoine» (50).

(48) En contrepartie, il est probable qu'un certain nombre de personnes interrogées ne se souvenaient plus avec exactitude du vote émis deux ans auparavant. Il fallait donc choisir entre deux risques de biais et nous avons opté pour celui qui nous a paru le moins important.

(49) Voir Notamment Guy Michelat et Michel Simon : Religion, classe sociale, patrimoine et comportement électoral : l'importance de la dimension symbolique in Daniel Gaxie : L'explication du vote, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris 1989, p. 291-322.

(50) On pourrait bien sûr «affiner» la méthode en pondérant les différents aspects du patrimoine. Mais cela demanderait alors d'introduire des hypothèses plus lourdes sur la relation entre l'ampleur du patrimoine et sa composition.



J.-J. BAFFREY